

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 12 JUIN 2017

Date de la convocation : 2 juin 2017

L'An deux mille dix-sept et le douze du mois de juin (12.06.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 02 juin 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 14**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRESENTES : 1**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

#### **EXCUSES : 3**

M. QUATRE Christian (Délégué titulaire)  
Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Délégué titulaire)  
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)

M. Thierry DELBREIL a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°06/2017-05**  
**MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES**  
**DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
**(CCSPL)**

**DELIBERATION N°06/2017-05**  
**MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES**  
**DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
**(CCSPL)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment à l'article L.1413-1 ;

Vu la délibération n°04/2016-02 relative à l'adoption du règlement intérieur ;

Le Comité syndical doit élire en son sein, au scrutin de liste, au plus fort reste, une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est consultée pour avis par le comité syndical sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie de l'autonomie financière et de tout projet de partenariat.

Elle se prononce également chaque année sur les rapports établis par les délégués de service public.

En plus du Président du Syndicat qui la préside, la commission se compose de cinq délégués titulaires et de leurs suppléants, élus au scrutin de liste, au plus fort reste.

Le 1<sup>er</sup> nom de la liste arrivée en tête est désigné Vice Président de la commission.

Des représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical peuvent également siéger à la commission. Elle peut inviter, sur proposition du Président, toute personne dont la consultation lui paraît utile.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Président du Syndicat a ainsi proposé de fixer comme suit les modalités de dépôt des listes de candidats :

Les listes devront être déposées sous forme écrite **au plus tard 1 jour franc avant le Comité syndical** qui procédera à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, auprès des services du Syndicat :

- soit par mail à l'adresse du Directeur du Syndicat mixte ;
- soit par courrier à : Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique – 100 Bd Hubert Gouze – 82013 MONTAUBAN CEDEX ;
- aucune candidature ne sera enregistrée par téléphone.

Chacune des listes devra comporter cinq titulaires et cinq suppléants. Devront y figurer les noms, prénoms, et titre des délégués titulaires et leur suppléant.

AR PREFECTURE

082-200061257-20170612-06201705-DE

Regu le 16/06/2017

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **FIXE** comme décrit ci-dessus les modalités de dépôt des listes des candidats en vue de la constitution et de l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il est à noter l'absence de Madame FERRERO lors du vote.

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **16 JUIN 2017**

Fait à Montauban, le **16 JUIN 2017**

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le **16 JUIN 2017**

